



Rougeole

Aide-mémoire sur les recommandations vaccinales et sur les mesures préventives autour d'un cas

→ Tableau 1 : Recommandations générales¹

A 12 mois	1 ^{ère} dose du vaccin trivalent (contre Rougeole Rubéole Oreillons)
Entre 16 et 18 mois	2 ^e dose du vaccin trivalent (Respecter un intervalle d'au moins un mois entre les 2 doses)
Enfants et adolescents, et adultes nés depuis 1980	Ces personnes devraient avoir reçu au total deux doses de vaccin contre la rougeole ² . Dans le cas contraire, effectuer un rattrapage : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} et 2^e dose de vaccin trivalent pour celles n'ayant reçu aucune dose auparavant ; • 2^e dose de vaccin trivalent pour celles n'ayant reçu qu'une 1^{ère} dose auparavant. (Respecter un intervalle d'au moins un mois entre les 2 doses)

→ Tableau 1 bis : Recommandations pour les groupes à risque¹

Nourrissons de moins de 12 mois qui doivent voyager	Lors d'un voyage dans un pays de circulation virale intense, la vaccination peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois : <ul style="list-style-type: none"> • enfant entre 6 et 11 mois révolus : une dose de vaccin trivalent. Dans ce cas, l'enfant recevra par la suite deux doses de vaccin trivalent suivant les recommandations générales du calendrier vaccinal (<i>cf. plus haut</i>).
Professionnels de santé et personnels en charge de la petite enfance, en formation, à l'embauche ou en poste. Les personnels des services accueillant des sujets à risque de rougeole grave doivent être vaccinés en priorité.	<ul style="list-style-type: none"> • nés en 1980 ou après, mise à jour du calendrier vaccinal selon les recommandations générales (<i>cf. plus haut</i>). • nés avant 1980, non vaccinés et sans antécédent connu de rougeole : une dose de vaccin trivalent. Les personnes travaillant dans les services accueillant des patients à risque de rougeole grave (immunodéprimés) devraient être vaccinés en priorité.

La vaccination anti-rougeoleuse est déconseillée pendant la grossesse, cependant, une vaccination réalisée accidentellement chez une femme enceinte ne doit pas conduire à un avis d'interruption médicale de grossesse.

Recommandations particulières autour d'un cas de rougeole : dans le cadre de l'objectif d'élimination de la rougeole, des mesures vaccinales particulières pour les personnes réceptives exposées à un cas sont recommandées.

Se reporter à la [circulaire du 4 novembre 2009](#) de la Direction générale de la Santé.

Définition des sujets contacts

Parmi les personnes ayant côtoyé le malade **pendant sa période de contagiosité** (5 jours avant, jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption), sont pris en compte :

- **Les contacts proches** :
 - > entourage familial (personnes de la famille vivant sous le même toit) ;
 - > enfants et adultes de la même section en crèche ou en halte garderie ;
 - > enfants et adultes exposés au domicile de garde quand le cas est gardé par une assistante maternelle.
- **Les contacts dans les autres collectivités** : personne, enfant ou adulte, ayant partagé la même collectivité, notamment :
 - > école, collège, lycée, internat, lieu de travail... : personnes ayant fréquenté de manière concomitante les mêmes locaux que le malade (classe, cantine, dortoir, bureau...), quelle que soit la durée.

1 - Calendrier des vaccinations en vigueur : www.sante.gouv.fr/calendrier-vaccinal.html

2 - RUDI ROUVAX®, MMR11®, M-M-RVaxPro®, Priorix®, ROR® ou RORVax®, Rouvax®.

→ Tableau 2 : Mesures préventives vaccinales pour les personnes exposées à un cas de rougeole

Ces mesures concernent les contacts autour :

- d'un cas clinique ou confirmé biologiquement pour les contacts proches ;
- d'un cas confirmé biologiquement dans les autres collectivités.

Remarques préliminaires : ces mesures sont à prendre idéalement dans les 72 heures suivant le contage présumé. Lorsque la situation requiert deux doses, l'intervalle entre les doses sera de un mois au moins.

Vaccination des sujets contacts potentiellement réceptifs³ à la rougeole :

- **enfants âgés de 6 à 11 mois révolus** : une dose de **vaccin trivalent** (l'enfant recevra par la suite deux doses de **vaccin trivalent** ROR suivant les recommandations du calendrier vaccinal : 1^{ère} dose à l'âge de 12 mois, 2^e dose entre 16 et 18 mois). Au delà de 72h après l'exposition, voir le tableau 4 : Immunoglobulines après exposition à un cas confirmé ;
- **personnes ayant plus de 1 an et nées depuis 1980** : mise à jour du **calendrier vaccinal** pour atteindre au total deux doses de vaccin trivalent⁴. En l'absence, voir Tableau 4 : Immunoglobulines après exposition à un cas confirmé ;
- **professionnels de santé ou personnel en charge de la petite enfance**, sans antécédent de rougeole ou n'ayant pas reçu deux doses de vaccin trivalent, quelle que soit leur date de naissance : **une dose de vaccin trivalent**⁵. En l'absence, voir Tableau 4 : Immunoglobulines après exposition à un cas confirmé.

L'administration d'une dose de vaccin, telle que préconisée ci-dessus, réalisée dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas peut éviter de plus la survenue de la maladie. Elle reste préconisée même si ce délai est dépassé.

→ Tableau 3 : Mesures préventives vaccinales concernant les contacts proches et en collectivité, exposés à un cas de rougeole en situation de cas groupés⁵ confirmée par l'ARS

En situation de cas groupés, des mesures vaccinales particulières et supplémentaires sont proposées. Elles reposent sur la notion qu'en situation épidémique, la plupart des cas sont confirmés épidémiologiquement et que la valeur prédictive positive du diagnostic clinique est plus élevée qu'en situation endémique. La vaccination est ainsi recommandée aux contacts proches et en collectivité sans attendre les résultats de laboratoire.

En plus des recommandations autour d'un cas, toutes les personnes, y compris celles nées avant 1980, sans antécédent connu de rougeole devraient compléter leur vaccination jusqu'à obtenir en tout deux doses de vaccin trivalent.

De la même manière, l'administration d'une dose de vaccin, telle que préconisée ci-dessus, réalisée dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas peut éviter la survenue de la maladie. Elle reste préconisée même si ce délai est dépassé.

Dans tous les cas, lorsque la situation requiert deux doses, l'intervalle entre celles-ci sera de un mois au moins.

→ Tableau 4 : Immunoglobulines (IG) polyvalentes en post-exposition à un cas confirmé⁶

- L'intérêt de l'administration d'une seule injection d'immunoglobulines (IG) polyvalentes après exposition à un cas confirmé est évalué au cas par cas en liaison avec un service hospitalier (pédiatrie ou infectiologie). Pour être efficaces, les IG doivent être administrées dans les 6 jours qui suivent le contage. Leur administration se fait par voie intraveineuse et nécessite une courte hospitalisation. On considère que la protection conférée par les IG est d'environ un mois.
- Les IG polyvalentes sont recommandées après exposition à un cas confirmé pour :
 - > la femme enceinte non vaccinée et sans antécédents de rougeole ;
 - > le sujet immunodéprimé, quel que soit son statut vaccinal et ses antécédents avérés de rougeole ;
 - > les enfants de moins de 6 mois dont la mère présente une rougeole ;
 - > les enfants de moins de 6 mois dont la mère n'a pas d'antécédent de rougeole et n'a pas été vaccinée (dans le doute, une sérologie maternelle IgG peut être demandée en urgence) ;
 - > les enfants âgés de 6 à 11 mois non vaccinés en post-exposition dans les 72 heures après contact (cf. tableau 2), quel que soit le statut vaccinal de la mère ou ses antécédents de rougeole.

Après avoir reçu des IG pour une exposition à la rougeole, une vaccination avec le vaccin trivalent est recommandée aux âges prévus par le calendrier vaccinal (cf. tableau 1). Un délai d'au moins 9 mois après l'administration des IG sera respecté (cf. avis du HCSP du 16 avril 2012 ci-dessous).



POUR EN SAVOIR PLUS

- Ministère des Solidarités et de la Santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/>
- Santé publique France : <http://www.santepubliquefrance.fr/>
- Avis du HCSP du 16 avril 2012, relatif au délai à respecter entre l'administration d'IG polyvalentes en post-exposition de la rougeole et du vaccin trivalent ROR : www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspa20120416_delairougror.pdf
- Ansm : www.ansm.sante.fr/

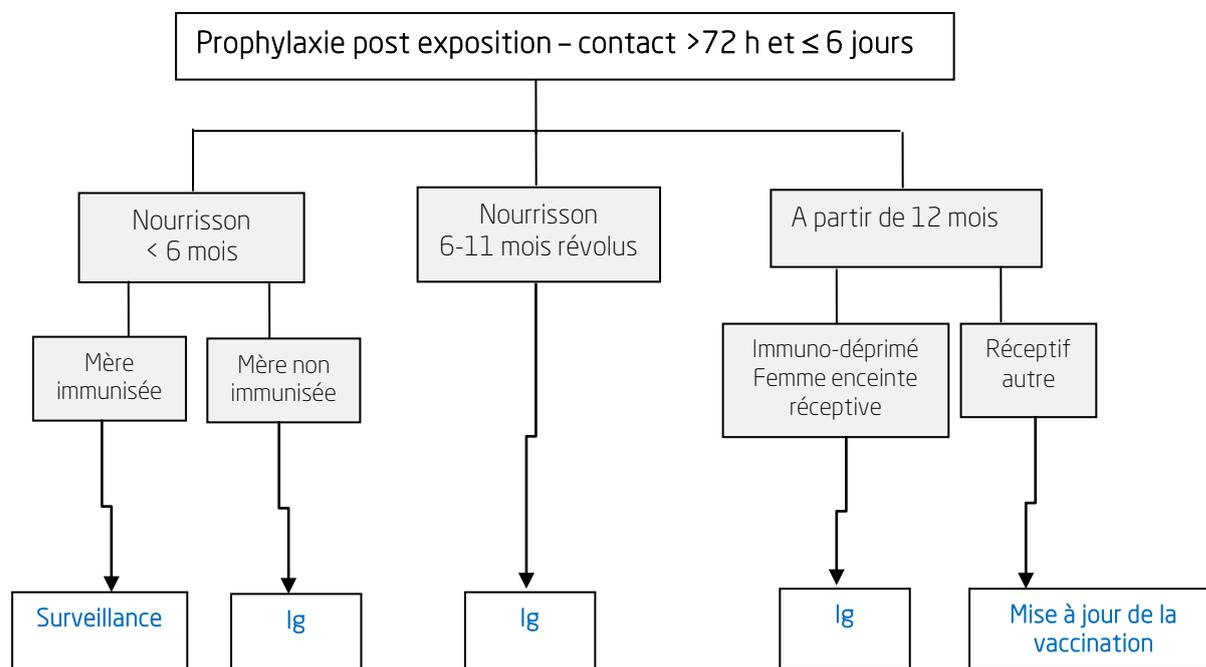
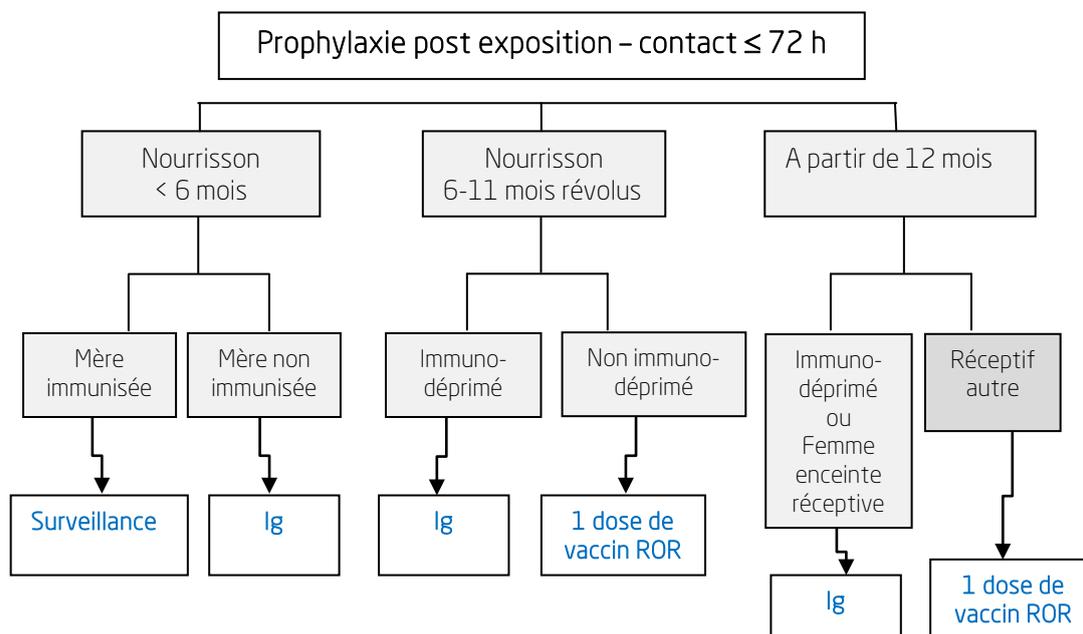
3 - Sujet sans antécédent certain de rougeole ou n'ayant pas reçu deux doses de vaccin.

4 - La vaccination antirougeoleuse est déconseillée pendant la grossesse, cependant, une vaccination réalisée accidentellement chez une femme enceinte ne doit pas conduire à un avis d'interruption médicale de grossesse.

5 - Un cas groupé se définit comme la survenue de 3 cas ou plus de rougeole parmi lesquels au moins un cas a été confirmé biologiquement dans une même zone géographique (commune, arrondissement, département), sur une période de temps limitée (quelques jours voire quelques semaines). Le nombre de cas est ramené à 2 cas ou plus si les cas fréquentent une même collectivité (école, colonie de vacances, crèche...).



Aide-mémoire sur les recommandations vaccinales et sur les mesures préventives autour d'un cas de rougeole



- Immunisé : vaccination à 2 doses ou antécédents documentés de rougeole
- Réceptif : non vacciné ou vacciné une dose ou aucun antécédent de rougeole